



Vue d'ensemble

Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2011

*Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau**

En 2011, le pouvoir d'achat des ménages ralentit pour la seconde année consécutive. Le niveau de vie médian de la population est stable en euros constants par rapport à 2010, après avoir baissé l'année précédente (- 0,5 % entre 2009 et 2010). Comme en 2010, ces évolutions sont contrastées en fonction de la position dans la hiérarchie des revenus, ce qui conduit à une hausse des inégalités. Une partie de cette hausse des inégalités provient du dynamisme des très hauts revenus : ils poursuivent leur redressement en 2011, principalement du fait de la croissance des revenus du patrimoine.

La pauvreté monétaire touche toujours une proportion plus faible de la population en France par rapport aux autres pays de l'Union européenne, notamment du fait du système de protection sociale français. Toutefois, la France fait partie des pays de l'Union européenne où la pauvreté monétaire a augmenté depuis le début de la crise. Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté monétaire a cru de 1,2 point contre 0,5 point dans l'ensemble de l'Union européenne. Comme dans de nombreux pays d'Europe (Grèce, Royaume-Uni, notamment), la pauvreté des personnes en emploi s'accroît.

Pour l'année 2011, la hausse de la pauvreté en France touche d'abord les chômeurs et les salariés. Le taux de pauvreté des chômeurs augmente de 35,8 % à 38,9 % entre 2010 et 2011. Celui des salariés passe de 6,3 % à 6,9 %. Les retraités bénéficient en revanche de revalorisations de pensions ou de minima qui contribuent à faire baisser leur taux de pauvreté cette année-là.

En 2011, selon l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, le niveau de vie médian des personnes vivant dans un ménage de France métropolitaine est de 19 550 euros, soit 1 630 euros par mois (*figure 1*). Ce montant partage la population en deux, la première moitié ayant moins et la seconde ayant plus. Par construction, tous les membres d'un même ménage ont le même niveau de vie : il correspond au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation de celui-ci. En 2011, le niveau de vie médian est stable en euros constants. Sous l'effet de la crise, il avait baissé en 2010 (- 0,5 %) après une progression faible en 2009 (+ 0,4 %). Auparavant, entre 2004 et 2008, il avait augmenté de 1,8 % par an en moyenne. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur à 10 530 euros ; celui des 10 % les plus aisées est d'au moins 37 450 euros, soit 3,6 fois plus.

* Cédric Houdré, Nathalie Missègue, Juliette Ponceau, Insee.

1. Niveaux de vie annuels et indicateurs d'inégalités de 1996 à 2011

	1996	1999	2002	2005	2008	2009	2010	2010 ¹	2011 ¹
Seuils de niveau de vie (en milliers d'euros 2011)									
Niveau de vie médian (D5)	16,7	17,3	18,5	18,7	19,7	19,8	19,7	19,6	19,6
Premier décile de niveau de vie (D1)	8,9	9,5	10,3	10,3	10,9	10,8	10,6	10,6	10,5
Neuvième décile de niveau de vie (D9)	31,2	32,8	35,1	34,6	36,9	37,2	37,0	36,7	37,5
Rapports interdéciles									
D9/D1	3,4	3,5	3,4	3,4	3,4	3,4	3,5	3,5	3,6
D9/D5	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9	1,9
D5/D1	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Masses de niveau de vie détenues									
S20 (en %)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (en %)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (en %)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
Indice de Gini	0,279	0,284	0,281	0,286	0,289	0,290	0,299	0,303	0,306

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (encadré 1).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : les 20 % les plus modestes disposent en 2011 de 8,6 % de la somme des revenus disponibles par UC (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des revenus disponibles par UC (complément à 100 de S80), soit 4,6 fois plus.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 1996 à 2004, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011 ; DGI ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

Encadré 1

Passage à l'enquête Patrimoine 2010 pour l'estimation des revenus financiers

Certains revenus financiers sont absents de la déclaration de revenus (notamment les livrets exonérés, tels le livret A) ou mal appréhendés (l'assurance-vie, par exemple). Aussi, dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS), une partie des revenus financiers est imputée à partir des données provenant de l'enquête Patrimoine de l'Insee. Dans les ERFS de 2005 à 2010, ces revenus étaient imputés à partir de l'enquête Patrimoine 2004. Pour l'ERFS 2011, la méthode d'imputation a été revue et s'appuie désormais sur l'enquête Patrimoine 2010. Une nouvelle version de l'ERFS 2010 a également été produite avec l'enquête Patrimoine 2010, afin de pouvoir apprécier les évolutions entre 2010 et 2011 à méthode constante.

L'utilisation d'un millésime plus récent de l'enquête Patrimoine permet une meilleure cohérence avec les portefeuilles actuels de produits financiers détenus par les ménages. Dans l'enquête Patrimoine 2010, les ménages détiennent notamment plus d'assurance-vie et moins d'épargne-logement que dans celle de 2004. Par ailleurs, l'enquête Patrimoine 2010 appréhende mieux que celle de 2004 le haut de la distribution des patrimoines. De ce fait, les revenus financiers imputés dans l'ERFS sont davantage concentrés sur les plus aisés.

Passer à l'enquête Patrimoine 2010 modifie donc à la marge le niveau de certains indicateurs, mais les évolutions sont très proches suivant l'une ou l'autre méthodologie. Par exemple, l'indice de Gini est un peu plus élevé dans l'ERFS 2010 utilisant l'enquête Patrimoine 2010 (0,303 contre 0,299 dans l'ERFS 2010 utilisant l'enquête Patrimoine 2004) mais l'évolution entre 2010 et 2011 est de + 0,003 quelle que soit la méthodologie. De même, le niveau de vie médian est légèrement plus bas, de 0,7 % (19 550 euros contre 19 680 euros), mais l'évolution entre 2010 et 2011 est identique quelle que soit la méthodologie.

Le pouvoir d'achat des ménages ralentit pour la seconde année consécutive

Au niveau macroéconomique, l'année 2011 est marquée par un premier semestre dans la continuité du redressement de 2010, puis par un retournement conjoncturel à la baisse au second semestre lié à l'aggravation de la crise des dettes souveraines durant l'été 2011 (voir *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », éditions 2012 et 2013). Le bilan est donc mitigé. Le revenu disponible brut de l'ensemble des ménages progresse, avec une augmentation de 2,0 % en valeur (contre + 2,4% en 2010) portée par le dynamisme de l'ensemble des catégories de revenus (salaires, revenus d'indépendants et du patrimoine). Et ce, malgré une augmentation de 5,4 % des impôts (après + 2,5 % en 2010). Toutefois, l'accélération de l'inflation (+ 2,1 % après + 1,5 % en 2010) conduit à un ralentissement du pouvoir d'achat pour la deuxième année consécutive (+ 0,2 % après + 1,2 % en 2010 et + 1,6 % en 2009).

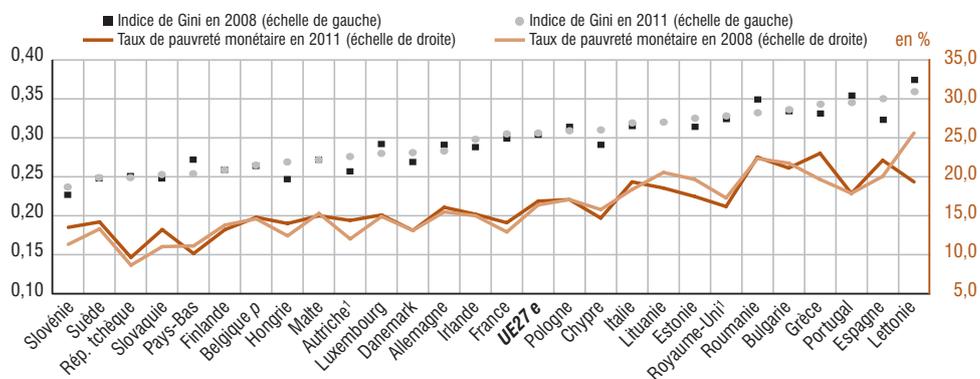
Les inégalités continuent d'augmenter en 2011

Contrairement à 2010 où pratiquement toutes les catégories de population avaient été concernées par une baisse de niveau de vie, l'évolution en 2011 est plus contrastée. La situation continue de se dégrader pour la moitié inférieure de la distribution des niveaux de vie, tandis qu'elle s'améliore dans la moitié supérieure. Les quatre premiers déciles de niveau de vie diminuent en euros constants, entre - 0,2 % et - 0,8 % selon le décile, bien que la diminution soit moins forte qu'en 2010. À l'inverse, les quatre derniers déciles de niveau de vie augmentent, entre + 0,1 % et + 0,8 %, et même + 2,2 % pour le neuvième décile.

Compte tenu de ces évolutions différenciées le long de l'échelle des niveaux de vie, la plupart des indicateurs montrent une progression des inégalités et atteignent leur plus haut niveau enregistré depuis 1996. Ainsi, le rapport entre le premier décile, niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes, et le neuvième décile, niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés, continue de croître, passant de 3,5 en 2010 à 3,6 en 2011. En outre, l'indice de Gini, qui mesure le degré d'inégalité d'une distribution pour une population donnée, augmente de 0,303 à 0,306 en 2011, alors qu'il avait déjà fortement progressé l'année précédente. Enfin, le rapport entre la masse des niveaux de vie détenue par les 20 % de personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % les plus modestes passe de 4,5 en 2010 à 4,6 en 2011.

Même si la France reste au total dans une position médiane, l'augmentation des inégalités constatée en France depuis le début de la crise, soit entre 2008 et 2011, est un peu plus forte que dans l'ensemble des pays de l'Union européenne à 27 (UE27) (*figure 2*). Les comparaisons au sein de l'Union européenne reposent sur le dispositif d'enquêtes *Statistics on Income and Living Conditions* (EU-SILC), une enquête différente de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux, qui sert de référence pour établir les statistiques nationales sur les niveaux de vie et pauvreté (voir *annexe Sources et méthodes*). D'après l'enquête SILC, le coefficient de Gini a crû de 0,6 point de pourcentage entre 2008 et 2011 en France, alors qu'il n'a augmenté que de 0,2 point pour l'UE à 27. Le chiffre européen cache cependant de grandes disparités selon les pays. Les inégalités ont en particulier progressé fortement en Espagne, en Hongrie et en Grèce. Le Portugal est le seul pays du sud de l'Europe à connaître une baisse des inégalités sur la période 2008-2011. Elles ont aussi diminué sensiblement en Lettonie, Lituanie, Roumanie ainsi que, dans une moindre mesure, en Allemagne. Par ailleurs, certains pays ont certes connu une baisse des inégalités, mais accompagnée d'une baisse substantielle du niveau de vie médian (Lettonie, Lituanie, Roumanie). Sur la période 2008-2011, la France a connu une évolution plus favorable de son niveau de vie (+ 0,7 % en euros constants), que la moyenne des pays de l'UE à 27 (- 1,4 %).

2. Inégalités et pauvreté en Europe



1. Rupture de série.

Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l'enquête *Statistics on income and living conditions (SILC)* qui est l'année retenue dans les publications d'Eurostat. Pour l'Irlande, les données sont celles de 2010 et non 2011 (données non disponibles au moment de la réalisation de cette figure).

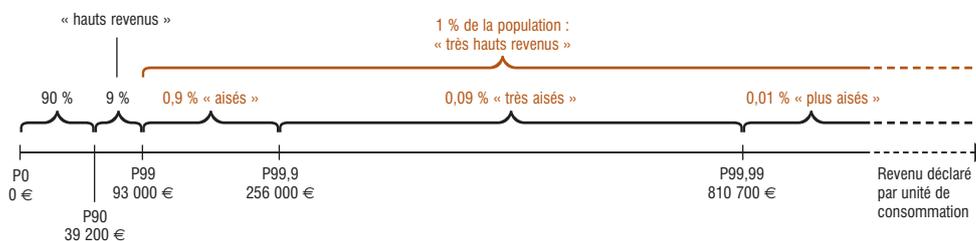
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

En France, une partie de l'accroissement des inégalités provient du dynamisme des très hauts revenus qui poursuivent leur redressement en 2011

Les sources exhaustives sur les revenus fiscaux montrent que les très hauts revenus restent très dynamiques en 2011 (*encadré 2*). En termes de revenu annuel déclaré par unité de consommation, les 10 % de personnes les mieux loties en 2011 disposent de plus de 39 200 euros, les 1 % les mieux loties de plus de 93 000 euros (*figure 3*). Par exemple, pour un couple de cadres supérieurs sans enfants, ce seuil correspond à une situation où chacun des conjoints déclare 5 800 euros nets par mois.

Dans la suite, les « très hauts revenus » désigne les personnes situées dans le dernier centième de la distribution des revenus déclarés par unité de consommation (UC). Ces personnes sont réparties en trois catégories, en partant du plus haut dans la distribution : « les plus aisés » sont les 0,01 % (dernier dix-millième) de personnes aux plus hauts revenus déclarés par UC (au moins 810 700 euros en 2011 pour environ 6 000 personnes) ; les « très aisés » sont les 0,09 % de personnes suivantes (entre 256 000 euros et 810 700 euros pour environ 60 000 personnes) ; enfin, les « aisés » sont les 0,9 % de personnes suivantes. L'expression « hauts revenus » désigne les 9 % de personnes situées entre le dernier décile (D9) et le dernier centile (P99).

3. Échelle des revenus déclarés par unité de consommation en 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

Lecture : 0,01 % de la population a un revenu déclaré par unité de consommation supérieur à 810 700 euros pour l'année 2011.

Sources : DGFIP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

Sources et définitions pour l'analyse des plus hauts revenus

Les résultats concernant les plus hauts revenus sont issus de l'exploitation exhaustive et conjointe des fichiers des déclarations de revenus et des fichiers de la taxe d'habitation (dispositif Revenus fiscaux localisés, RFL). L'année de référence des tableaux présentés est l'année 2011 : les résultats sont tirés de l'exploitation des déclarations faites en mai 2012 portant sur l'intégralité des revenus imposables perçus en 2011. La résidence des ménages est leur résidence principale au 1^{er} janvier 2012. Les exploitations en évolution portent sur les années 2004 à 2011.

Évolution des seuils de revenus déclarés par unité de consommation dans les sources ERFS et RFL



Champ exhaustif fiscal : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
 Champ ERFS : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2011, 90 % des ménages fiscaux ont moins de 39 205 euros de revenu déclaré par unité de consommation dans la source RFL, contre 39 675 euros dans la source ERFS.

Sources : DGFiP, exhaustif fiscal 2004-2011, calculs Insee ; Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux.

À partir des données de la taxe d'habitation est définie la notion de **ménage fiscal**. Le ménage fiscal diffère du ménage ordinaire : il regroupe tous les individus qui sont rattachés à un foyer fiscal résidant à une adresse donnée. Les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (étudiants) sont donc inclus dans le ménage de rattachement fiscal alors qu'ils peuvent constituer un ménage au sens des enquêtes de l'Insee. La source couvre l'ensemble des personnes appartenant à des ménages fiscaux résidant en France métropolitaine.

Les personnes sont classées selon leur revenu déclaré par unité de consommation (UC), l'étude étant restreinte aux personnes dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.

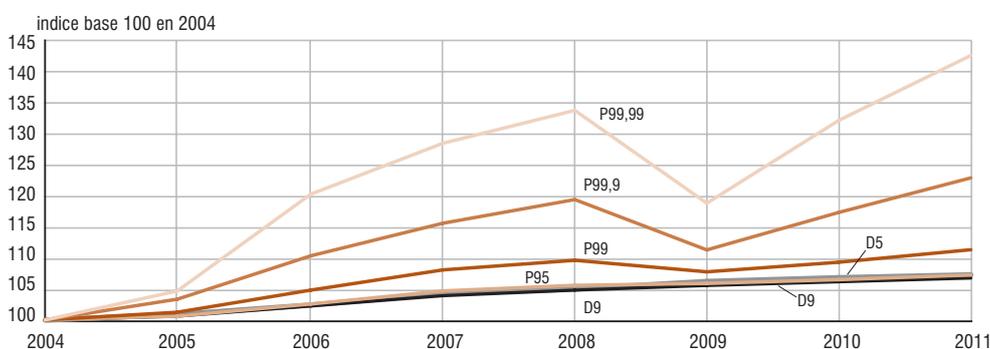
Les revenus déclarés du ménage sont définis comme la somme des revenus des différents foyers fiscaux qui le composent. Ils se déclinent en deux volets : d'une part, les revenus d'activité et de remplacement, d'autre part, les revenus du patrimoine.

Les revenus d'activité et de remplacement sont composés des :

- salaires, y compris traitements et allocations chômage ;
- revenus des professions non salariées : revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux (RIC) (artisans et entrepreneurs), revenus non commerciaux (RNC) (professions libérales) ;
- pensions, retraites, rentes et revenus accessoires (RIC et RNC non professionnels) ;
- revenus accessoires ;
- revenus perçus à l'étranger.

Le redressement des très hauts revenus enregistré en 2010 se poursuit en 2011. Le dernier centile de revenu déclaré par unité de consommation progresse de 1,9 % en euros constants après une progression de 1,5 % en 2010 (*figure 4*). Le dernier millile (le seuil où on devient très aisé) et le dernier dix-millile (le seuil où on entre dans la catégorie des plus aisés) progressent à des rythmes plus soutenus (+ 4,8 % et + 8,0 %, après + 5,6 % et + 11,2 % en 2010). Ainsi, sur la période 2004-2011 couverte par ces données, la crise qui débute en 2008 n'a interrompu que momentanément le dynamisme des très hauts revenus. Sur l'ensemble de cette période, le dernier centile progresse de 1,6 % en moyenne par an, le dernier millile de 3,0 %, contre + 1,1 % par an pour la médiane des revenus déclaré par UC.

4. Évolution de quelques quantiles de revenus déclarés par unité de consommation entre 2004 et 2011



Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, le quantile P99,99 de la distribution du revenu déclaré par unité de consommation des ménages fiscaux en France, correspondant au revenu par UC au-dessus duquel se situe le dix-millième le plus aisé de la population à chaque date, est supérieur de près de 43 % en euros constants à sa valeur de 2004.
Sources : DGFIP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

Avec leur rebond en 2011, les revenus du patrimoine portent l'essentiel de la croissance des très hauts revenus

Au niveau macroéconomique, 2011 est une année de rebond des revenus financiers, après deux années de recul : la rémunération des produits de placements se redresse très fortement (+ 18,4 % en 2011 contre - 23,5 % en 2010), en lien avec la remontée des taux d'intérêt, les dividendes perçus par les ménages sont également très dynamiques avec une progression de + 10,3 % (contre - 1,7 % en 2010). Les revenus d'assurance-vie diminuent en revanche de 4,3 %. Or le patrimoine des ménages est très concentré au sein de la population. Les derniers résultats de l'enquête Patrimoine 2010 montraient que, fin 2009, près de 20 % du patrimoine net était détenu par le pourcent de ménages les plus fortunés (voir *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2012).

Les sources fiscales mettent également en évidence l'importance des revenus du patrimoine dans la composition du revenu déclaré des très hauts revenus. En 2011, comme c'était le cas en 2010, la totalité des ménages déclarent des revenus d'activité ou de remplacement (*figure 5*) pour un montant annuel moyen d'environ 41 200 euros par ménage. Ces revenus s'élèvent en moyenne à près de 200 000 euros pour les aisés, 454 000 euros pour les très aisés et à plus d'un million d'euros pour les plus aisés. Toutefois, c'est l'accroissement des revenus d'activité indépendante (non salariée) et des revenus du patrimoine qui est le plus notable quand on progresse dans l'échelle des revenus. Au sein des neuf premiers déciles de niveau de vie (« la grande majorité »), seuls 9 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare des revenus d'indépendant en

5. Revenus perçus en 2011 selon le revenu déclaré par unité de consommation

	Les neuf premiers déciles	Les hauts revenus	Les aisés	Les très aisés	Les plus aisés	Ensemble
Part de la classe concernée (en %)						
Revenus d'activité ou de remplacement	100	100	100	100	100	100
Salaires, allocations chômage, etc.	79	81	81	82	87	79
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	42	42	40	40	44	42
Revenus des indépendants	9	20	37	38	34	10
Revenus du patrimoine	60	90	97	99	99	63
Foncier	13	45	69	72	72	16
Valeurs mobilières	58	87	95	98	99	61
Revenus exceptionnels	2	9	21	34	49	3
Plus values, gains divers et revenus au quotient	2	9	21	34	49	3
Gains de levée d'option	0	0	1	2	3	0
Moyenne du revenu (en euros)						
Revenus d'activité ou de remplacement	34 321	88 741	198 169	453 917	1 054 217	41 194
Salaires, allocations chômage, etc.	32 752	77 541	152 501	345 347	798 186	38 379
Pensions, retraites, rentes et revenus accessoires	16 412	32 507	33 561	39 879	79 442	18 025
Revenus des indépendants	15 847	59 897	160 148	399 638	924 412	30 356
Revenus du patrimoine	1 592	10 067	58 372	300 684	1 663 173	4 142
Foncier	3 870	9 504	26 964	65 779	132 939	6 439
Valeurs mobilières	797	5 557	40 324	256 055	1 576 044	2 581
Revenus exceptionnels	4 164	15 641	56 193	143 090	301 855	13 924
Plus values, gains divers et revenus au quotient	3 897	13 887	50 085	122 865	49 223	12 330
Gains de levée d'option	20 065	47 184	118 119	339 297	987 612	62 604

Champ : France métropolitaine, personnes appartenant à des ménages fiscaux dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, 10 % de la population (Ensemble) perçoit des revenus d'indépendant. Ces revenus représentent en moyenne 30 356 euros pour les ménages qui en déclarent.

Note : on considère qu'un individu perçoit un type de revenus si le ménage auquel il appartient perçoit ce revenu. Les moyennes sont effectuées uniquement sur les individus concernés par le revenu. Le taux de perception de revenus de valeurs mobilières est très élevé, car les parts sociales d'organismes financiers pour lesquelles des intérêts sont perçus chaque année sont comptabilisés. Le préremplissage des déclarations d'impôts permet de comptabiliser avec une très bonne précision les différents revenus perçus.

Sources : DGFiP, *exhaustif fiscal 2011*, calculs Insee.

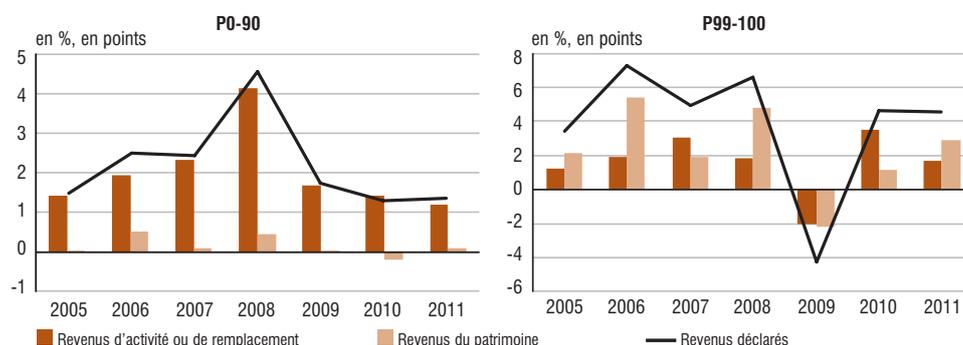
2011 contre 34 % parmi les plus aisés (et même 38 % parmi les très aisés). En ce qui concerne les revenus du patrimoine, pratiquement tous les très hauts revenus bénéficient de revenus de valeurs mobilières : ils sont entre 95 % parmi les aisés à 99 % parmi les plus aisés à en déclarer en 2011¹. Environ 70 % d'entre eux déclarent également des revenus fonciers, contre moins de 15 % de la « grande majorité » des personnes. Enfin, bien que ceux-ci ne soient pas intégrés dans le concept de revenu déclaré retenu dans ce dossier, les revenus « exceptionnels » (plus-values, gains de levées d'options, gains divers) constituent également des revenus qui peuvent être importants pour certaines catégories. Près de la moitié des plus aisés en perçoivent en 2011, en augmentation par rapport à 2010, et plus d'un tiers des ménages très aisés.

Ainsi, compte tenu de la répartition des revenus du patrimoine dans la population, leur progression en 2011 bénéficie surtout aux catégories aisées. La masse des très hauts revenus progresse de 4,5 % en moyenne, après + 4,6 % en 2010. Près des deux tiers de cette hausse s'expliquent par celle des revenus du patrimoine (2,9 points) contre un quart seulement pour la hausse de 2010 (1,1 point). Ils représentent 30 % de l'ensemble de leurs revenus déclarés (hors revenus exceptionnels) en 2011. Cette part ne s'élevait qu'à 22 % sept ans auparavant.

1. Le passage à la déclaration d'impôts pré-remplie à partir des revenus de 2008 explique la forte augmentation constatée en 2007 et 2010 du pourcentage de foyers déclarant des revenus de valeurs mobilières (61 % en 2011 et 2010 en population totale, contre 30 % en 2007). Cependant, ces nouvelles déclarations concernent dans plus de 50 % des cas des montants inférieurs à 100 euros. Il n'est toutefois pas exclu que le mode de déclaration pré-rempli et l'accroissement des efforts de lutte contre la fraude fiscale puissent expliquer une partie des évolutions constatées pour les ménages aisés.

C'est donc essentiellement sur l'évolution des revenus du patrimoine déclarés que se fait la différence entre la grande majorité de la population et les hauts et très hauts revenus (figure 6). En effet, la masse des revenus d'activité et de remplacement progresse de 1,2 % pour la grande majorité de la population (P0-90) et si elle augmente de 3,5 % pour les très aisés (P99,9-99,99), elle diminue de 3,7 % pour les plus aisés (P99,99-100). En revanche, la progression plus vive en moyenne des revenus du patrimoine profite, de par leur concentration, beaucoup plus aux très hauts revenus. En outre, cette progression est accentuée à mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie des revenus : de + 4,0 % pour la grande majorité à + 16 % pour les plus aisés.

6. Contribution à l'évolution des revenus



Champ : personnes appartenant à des ménages fiscaux de France métropolitaine dont le revenu déclaré par unité de consommation est strictement positif.
Lecture : en 2011, la masse des revenus déclarés par les 90 premiers pourcents de la distribution (P0-90) a progressé de 1,3 % dont 1,2 point dû à la croissance de la masse de revenus d'activité ou de remplacements et 0,1 point dû à l'évolution de la masse de revenus du patrimoine.
Sources : DGFIP, exhaustif fiscal 2011, calculs Insee.

En France, la pauvreté monétaire reste en retrait par rapport à la situation de nombre de nos partenaires européens, mais elle a davantage progressé durant la crise

À l'opposé des très hauts revenus, qui ont rebondi dès 2010, les niveaux de vie des plus modestes (le premier décile) diminuent en euros constants en 2011 pour la troisième année consécutive. En 2011, le taux de pauvreté continue d'augmenter (+ 0,3 point) mais à un rythme plus modéré qu'en 2009 et 2010 (+ 0,5 point ces deux années), pour s'établir à 14,3 % de la population totale. 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de pauvreté monétaire en 2011 (977 euros par mois). À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 467 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) s'élève à 742 euros au 1^{er} avril 2011. D'autres prestations peuvent cependant venir compléter le revenu de ces allocataires.

Depuis 2008, le taux de pauvreté monétaire a crû plus modérément dans les pays européens pris dans leur ensemble (+ 0,5 point entre 2008 et 2011). Avec une hausse de 1,2 point (source EU-SILC), la France se situe parmi les sept pays européens dans lesquels la pauvreté monétaire augmente plus fortement que la moyenne européenne. Toutefois, l'Espagne et la Grèce ont connu des augmentations de la pauvreté nettement plus fortes qu'en France (respectivement + 2,1 et + 3,4 points).

Cependant, le taux de pauvreté monétaire en France reste inférieur à la plupart des autres pays de l'Union européenne (17 % en moyenne) et par ailleurs, le niveau de vie médian en France a continué à progresser (+ 1,4 % en euros constants) contrairement au reste des pays de l'UE27 en moyenne (- 4,1 %). Le taux de pauvreté allemand, à 16,1 % en 2011, reste

en particulier supérieur de deux points à celui de la France, et ce bien que l'Allemagne ait connu une reprise rapide et vigoureuse au sortir de la crise de 2008-2009 et un marché du travail dynamique, avec un recul sensible du chômage en 2011 [OCDE, 2012]. En Espagne, les effets de la crise sur la pauvreté se sont plutôt faits sentir dès 2009 et se sont poursuivis en 2010, avec une hausse du taux de pauvreté ces deux années-là. Il s'est ensuite stabilisé mais à un taux de 22,2 % de la population en 2011, soit un niveau parmi les plus élevés des pays européens. En Grèce, la hausse de la pauvreté se poursuit à un rythme très soutenu en 2011 comme cela avait déjà été le cas en 2010 (plus d'un point d'augmentation en 2010 et près de deux points en 2011). Le taux de pauvreté y atteint 23,1 % en 2011. D'autres pays ont vu leur taux de pauvreté diminuer pendant la crise, comme le Royaume-Uni par exemple (17,3 % en 2008 contre 16,2 % en 2011). Dans le cas de ce pays, toutefois, la baisse de la pauvreté s'est accompagnée d'une baisse substantielle du niveau de vie médian de l'ensemble de la population [La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », 2014].

En 2011, la hausse de la pauvreté en France touche d'abord des chômeurs et des salariés

11,9 % des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des chômeurs, mais leur nombre progresse fortement. Les chômeurs contribuent pour près de la moitié à l'augmentation du taux de pauvreté en 2011, si bien que leur taux de pauvreté augmente de plus de trois points, passant de 35,8 % en 2010 à 38,9 % en 2011 (figure 7). L'autre catégorie très touchée en 2011 est celle des salariés, dont le taux de pauvreté augmente de 0,6 point, de 6,3 % en 2010 à 6,9 % en 2011. C'est évidemment beaucoup plus faible que pour les chômeurs, mais une hausse du taux de personnes pauvres parmi les salariés n'avait pas été enregistrée depuis 2007. Elle s'explique par une quasi-stabilité des bas salaires en euros constants et même une baisse de 0,3 % du Smic horaire brut en moyenne annuelle. Compte tenu du poids des salariés dans la population, cette évolution contribue également fortement à la progression du nombre de personnes pauvres parmi les personnes de 18 ans ou plus en 2011.

7. Contribution à l'augmentation de la pauvreté selon le statut d'activité des personnes

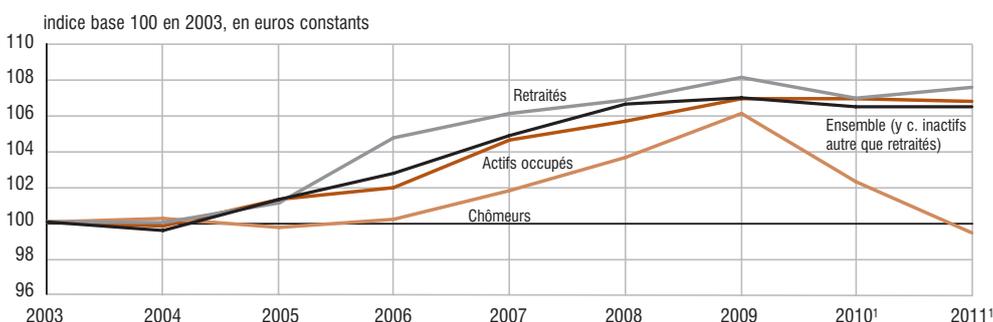
	2010 ¹			2011 ¹			Contribution à l'augmentation du nombre de personnes pauvres (en points)
	Répartition de la population (en %)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	Répartition de la population (en %)	Pauvreté au seuil de 60 % de la médiane Personnes pauvres (en milliers)	Taux de pauvreté (en %)	
Actifs de 18 ans ou plus	45,6	2 825	10,2	45,8	3 057	10,9	2,7
Actifs occupés	41,4	1 892	7,5	41,4	2 022	8,0	1,5
Salariés	36,6	1 396	6,3	36,6	1 536	6,9	1,6
Indépendants	4,8	496	17,1	4,8	486	16,6	-0,1
Chômeurs	4,3	933	35,8	4,3	1 035	38,9	1,2
Inactifs de 18 ans ou plus	32,0	3 060	15,7	31,8	2 993	15,4	-0,8
Étudiants	2,9	343	19,3	3,0	345	18,9	0,0
Retraités	21,9	1 343	10,0	21,8	1 243	9,3	-1,2
Autres inactifs	7,1	1 373	31,6	7,0	1 406	32,7	0,4
Enfants de moins de 18 ans	22,4	2 636	19,4	22,4	2 679	19,5	0,5
Ensemble de la population	100,0	8 520	14,0	100,0	8 729	14,3	2,5

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (encadré 1).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : en 2011, 38,9 % des chômeurs sont sous le seuil de pauvreté (ils étaient 35,8 % en 2010). L'augmentation du nombre de chômeurs pauvres contribue pour 1,2 point à la hausse du nombre total de personnes pauvres.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2010 et 2011 ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

En 2011, le niveau de vie des chômeurs diminue pour la deuxième année consécutive

Le niveau de vie médian des chômeurs avait augmenté en 2009 en raison d'effets de structure : l'augmentation du chômage au plus fort de la crise avait touché des individus plus âgés et plus qualifiés en moyenne, dont les montants des allocations étaient donc plus élevés (figure 8). En 2011, dans un contexte de stagnation du niveau de vie médian de l'ensemble de la population, la progression de la pauvreté parmi les chômeurs reflète une nette diminution de leur niveau de vie, pour la deuxième année consécutive.

8. Évolution du niveau de vie médian selon la situation sur le marché du travail



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010 (encadré 1).
 Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
 Lecture : de 2003 à 2011, le niveau de vie médian des retraités a augmenté de 7,6 %, soit une progression de 1,3 % en moyenne par an.
 Sources : Insee, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux rétrospectives de 2003 à 2004, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005 à 2011 ; DGI ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA.

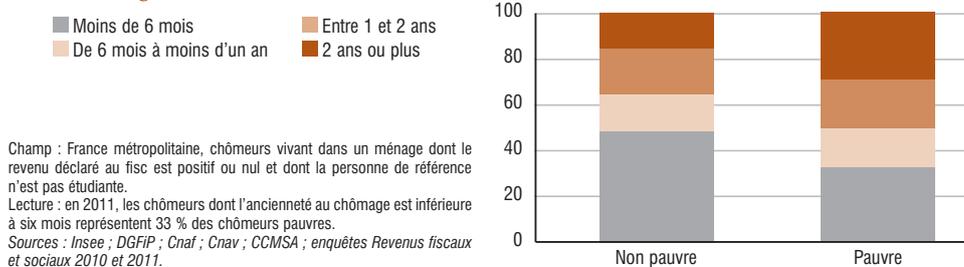
Dans un contexte où le taux de chômage est resté relativement stable en moyenne annuelle, cette diminution a plusieurs causes.

D'une part, en 2011, les revalorisations des allocations chômage ont été inférieures à l'inflation : le salaire journalier de référence a été revalorisé de 1,5 % au 1^{er} juillet 2011 après 1,2 % au 1^{er} juillet 2010, soit une progression de 1,35 % en moyenne annuelle entre 2010 et 2011. Dans le même temps, l'inflation s'est établie à + 2,1 %.

D'autre part, la proportion des chômeurs depuis deux ans ou plus s'accroît de 1,7 point en 2011 pour atteindre 20,5 %, et leur niveau de vie médian baisse de 1,8 % en euros constants (figure 9).

Pourtant, ce sont les personnes au chômage depuis moins d'un an qui contribuent le plus à la baisse du niveau de vie médian des chômeurs. Elles en constituent près de 60 % et leur

9. Répartition des chômeurs pauvres et non pauvres en 2011 en fonction de leur ancienneté au chômage



niveau de vie médian baisse substantiellement : de 3,2 % en euros constants pour celles au chômage depuis moins de six mois, de 7 % pour celles depuis six mois à un an.

La dégradation du niveau de vie des chômeurs de moins d'un an résulte, pour partie, d'un effet de structure. De l'ordre de 18 % sur la période 2005-2007, la part des cadres et professions intermédiaires parmi les chômeurs de moins d'un an a atteint 23 % en 2009. Elle revient à 20 % en 2011. Parce qu'il s'agit des personnes les mieux indemnisées en moyenne, le recul de la part des plus qualifiés au sein des chômeurs de moins d'un an pèse sur leur revenu médian.

Par ailleurs, en 2010 et jusqu'à la mi-2011, la part de salariés en contrat à durée déterminée (CDD) ainsi que d'intérimaires a fortement augmenté. Ces salariés sont les premiers à subir le retournement de conjoncture à la baisse [Kerjosse, Pinel, 2013]. La proportion de chômeurs de moins d'un an qui appartenaient lors de leur dernier emploi à l'une de ces catégories passe de 55 % en 2010 à 60 % en 2011. Les personnes embauchées en CDD ou comme intérimaire étant plus jeunes et moins diplômées que la moyenne des salariés, elles font partie, une fois au chômage, des allocataires les moins bien indemnisés [Blouard, Laffiteau, 2011]. De ce fait, elles contribuent à abaisser le niveau de vie de la catégorie.

Le niveau de vie des jeunes adultes, plus souvent au chômage ou inactifs, diminue en 2011

Le nombre de salariés pauvres chez les jeunes augmente de l'ordre de 10 % en 2011, comme pour l'ensemble des salariés (*figure 10*). Cependant, au sein des jeunes adultes, les salariés restent moins touchés par la hausse de la pauvreté : le taux de pauvreté des 18 à 29 ans s'accroît de 1,7 point en 2011 pour atteindre 19,4 % (contre + 1,4 point à 11,2 % pour les seuls jeunes salariés). Leur niveau de vie médian diminue de 2,6 % après être resté stable en 2010. Cette hausse de la pauvreté des jeunes s'explique par une modification de leur situation sur le marché du travail. La part des jeunes ayant un emploi recule (- 1,4 point, à 55,4 %) ; ils sont plus souvent au chômage (+ 0,4 point, à 12,2 %) ou inactifs (+ 0,9 point, à 32,3 %). Par ailleurs, ceux qui ont un emploi en 2011 sont plus souvent en contrat court ou à temps partiel (34,4 % sont en contrat court en 2011 contre 33,2 % en 2010 ; 17,6 % à temps partiel contre 16,4 % l'année précédente).

10. Niveau de vie et pauvreté des salariés en 2011 selon la tranche d'âge

	Niveau de vie médian (en euros)	Taux de pauvreté (en %)	Évolution du taux de pauvreté (en points)	Évolution du nombre de salariés pauvres (en %)	Contribution à l'augmentation du nombre de personnes pauvres (en points)
18 à 29 ans	19 890	11,2	1,4	9,7	3,2
30 à 39 ans	21 720	5,5	0,7	14,3	2,9
40 à 49 ans	21 120	6,9	0,6	10,2	2,9
50 ans ou plus	24 490	4,8	0,0	5,8	1,1
Ensemble de la population	21 730	6,9	0,6	10,0	10,0

Champ : France métropolitaine, salariés vivant dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA ; enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2011.

L'effet de la crise sur la pauvreté des personnes en emploi est observé ailleurs en Europe

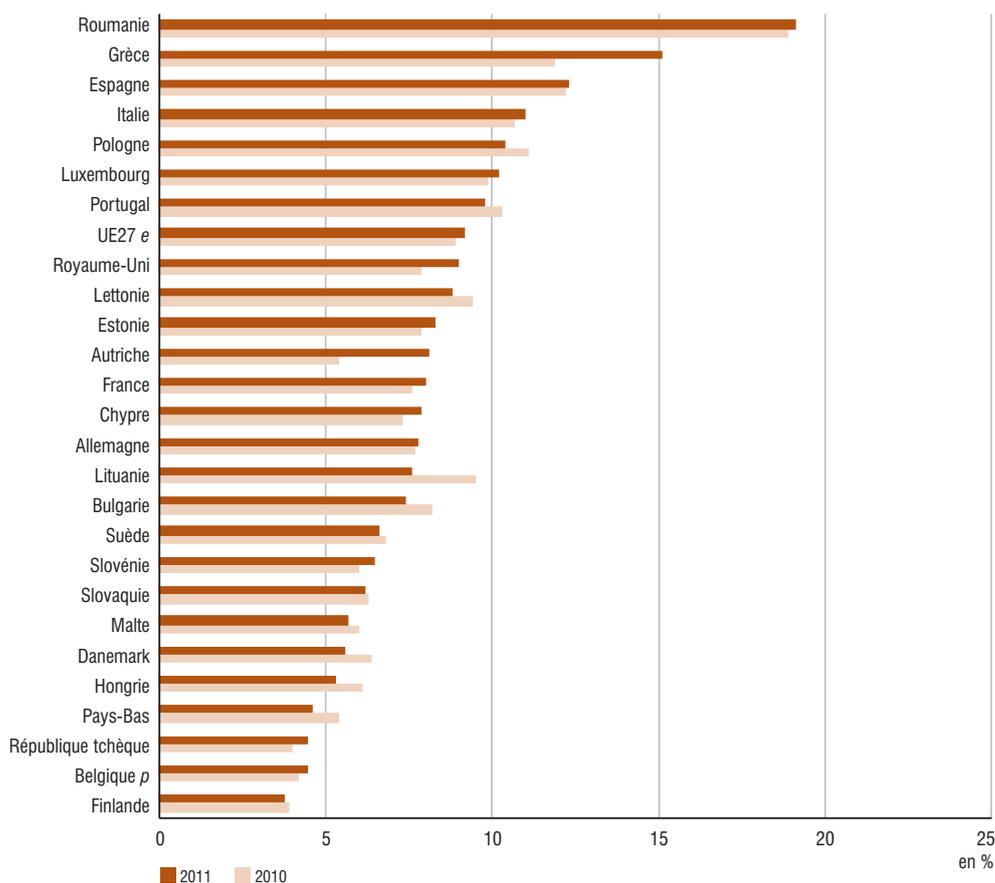
En France, la composition de la population pauvre se modifie donc un peu. La part des retraités parmi les adultes pauvres diminue. En effet, le taux de pauvreté des retraités baisse, passant de 10 % en 2010 à 9,3 % en 2011. Cette amélioration provient de la revalorisation des pensions au 1^{er} avril 2011 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières

salariales plus favorables. Elle est due aussi à la revalorisation du minimum vieillesse au 1^{er} avril 2011 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

À l’opposé, le taux de pauvreté des actifs progresse, passant de 10,2 % à 10,9 %. Au-delà des chômeurs dont la part dans la population pauvre augmente, celle des actifs occupés progresse également. Le taux de pauvreté des actifs occupés (au sens du BIT) de 18 ans ou plus passe de 7,5 % en 2010 à 8,0 % en 2011. Parmi eux, les salariés entre 30 et 39 ans sont les plus touchés : le nombre de pauvres dans cette population augmente de plus de 14,0 %. Au total, la hausse du nombre de salariés pauvres se répartit de façon égale (un tiers chacun) sur les moins de 30 ans, les 30-39 ans et les 40-49 ans. Les salariés de 50 ans ou plus sont plus épargnés.

Cette évolution s’inscrit dans un mouvement plus général en Europe, au sein duquel le taux de pauvreté monétaire des personnes occupées passe de 8,9 % en 2010 à 9,2 % en 2011 (figure 11). Le taux de pauvreté des actifs occupés en Italie, en Espagne et en Grèce sont parmi les plus hauts de l’UE27 (respectivement 11,0 %, 12,3 % et 15,1 % des actifs occupés). En 2011, le taux de pauvreté des actifs occupés est stable en Allemagne et il se situe à un niveau très proche de celui de la France, à 7,8 %.

11. Taux de pauvreté des actifs occupés dans les pays de l’Union européenne en 2010 et 2011



Note : les années correspondent aux années de perception des revenus et non à celles de l’enquête *Statistics on income and living conditions* (SILC) qui est l’année retenue dans les publications d’Eurostat. Les données 2011 ne sont pas disponibles pour l’Irlande.
Source : Eurostat, dispositif EU-SILC.

Pour en savoir plus

La France dans l'Union européenne, coll. « Insee Références », édition 2014.

Blouard J.-P., Laffiteau C., « Qui sont les allocataires indemnisés par l'Assurance chômage », *Éclairages* n° 5, avril 2013.

Burricand C., Houdré C., Seguin É., « Les niveaux de vie en 2010 », *Insee Première* n° 1412, septembre 2012.

Études économiques de l'OCDE, Allemagne, février 2012.

Fontaine M., Rochut J., « Quand les demandeurs d'emploi ne sont pas couverts par le régime d'assurance chômage », *Dares Analyses* n° 020, mars 2012.

Houdré C., Ponceau J., Zergat Bonnin M., « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.

Houdré C., Missègue N., Ponceau J., « Inégalités de niveau de vie et pauvreté », in *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.

Kerjosse R. et Pinel C., « En 2011, les salaires ralentissent à nouveau en euros constants », *Insee Première* n° 1471, octobre 2013.
